



Objet : Opposition à la suppression de l'exonération des cotisations sociales pour les salaires des apprentis dans le cadre du Budget 2026.

À l'attention des hautes autorités de l'État, des représentants de la Nation et des partenaires sociaux.

Hautes autorités de l'État :

Monsieur Emmanuel Macron, Président de la République française,
Monsieur Gérard Larcher, Président du Sénat,
Madame Yaël Braun-Pivet, Présidente de l'Assemblée nationale,
Monsieur Jean-Pierre Farandou, Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités.

Présidents de groupes parlementaires – Assemblée nationale :

Madame Julie Chatelain, Présidente du groupe Écologiste à l'Assemblée nationale,
Monsieur Gabriel Attal, Président du groupe Ensemble pour la République,
Monsieur Laurent Wauquiez, Président du groupe Droite républicaine,
Monsieur Boris Vallaud, Président du groupe Socialistes et apparentés,
Monsieur Marc Fesneau, Président du groupe Les Démocrates (MoDem et Indépendants),
Monsieur Paul Christophe, Président du groupe Horizons & Indépendants,
Monsieur Christophe Naegelen, Président du groupe Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires (LIOT),
Monsieur Stéphane Peu, Président du groupe Gauche démocrate et républicaine (GDR).

Présidents de groupes parlementaires – Sénat :

Madame Cécile Cukierman, Présidente du groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Écologiste - Kanaky (CRCE-K)
Madame Maryse Carrère, Présidente du groupe Rassemblement Démocratique et Social Européen (RDSE)
Monsieur Mathieu Darnaud, Président du groupe Les Républicains
Monsieur Patrick Kanner, Président du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain
Monsieur Hervé Marseille, Président du groupe Union centriste
Monsieur Claude Malhuret, Président du groupe Les Indépendants
Monsieur François Patriat, Président du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants (RDPI)
Monsieur Guillaume Gontard, Président du groupe Écologiste – Solidarité et Territoires
Monsieur Jean-Marc Szczurek, Porte-parole administratif du groupe Réunion administrative des sénateurs non-inscrits

Organisations professionnelles du BTP :

Monsieur Olivier Lefebvre, Président du CCCA-BTP,
Monsieur Franck Bouvelle, Secrétaire général du CCCA-BTP,
Monsieur François Salleron, Président de la Fédération Française du Bâtiment (FFB),
Monsieur Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB,
Monsieur Alain Grizaud, Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP).

Organisations syndicales :

Madame Sophie Binet, Secrétaire générale de la CGT,
Madame Marylise Léon, Secrétaire générale de la CFDT,
Monsieur Frédéric Souillot, Secrétaire général de Force Ouvrière,
Monsieur Cyrille Chabannier, Président confédéral de la CFTC,
Monsieur François Hommeril, Secrétaire général de la CFE-CGC,

Mesdames, Messieurs,

L'Assemblée nationale s'apprête à voter, dans le cadre d'une réforme présentée comme une lutte contre les « niches fiscales » au titre du Budget 2026, une disposition qui apparaît difficilement acceptable pour les intéressés : la suppression de l'exonération de cotisations sociales dont bénéficient les salaires des apprentis. Très concrètement, cela conduirait à des baisses de revenus surréalistes pour les salariés les moins bien rémunérés du pays. Un jeune de 17 ans, payé à 27 % du SMIC (pour un temps plein rappelons-le) perdrait 101€ de revenu net par mois (385 € de salaire net au lieu de 486 €), un apprenti de 18 à 20 ans en deuxième année de formation perdrait 188 € net par mois (727 € de salaire net au lieu de 915 €), etc. Plus de 20 % de baisse de revenus pour les salaires les plus modestes de France ! À cette mesure, s'ajoute une autre, toute aussi inacceptable. La décision de supprimer l'aide financière au permis de conduire pour les jeunes en apprentissage représente une menace directe pour leur autonomie, leur insertion professionnelle et l'égalité des chances.

Depuis la réforme Pénicaud de 2018, dont certaines limites et abus ne sont plus à démontrer, les efforts ont été concentrés sur l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, qui a représenté la part très majoritaire de la hausse du nombre d'apprentis en France – et qui a coûté très cher. Il s'est depuis installé un narratif qui dresse le portrait de jeunes alternants relativement nantis dans des formations supérieures, issus de milieux sociaux plutôt favorisés, qui invisibilise des centaines de milliers d'autres apprentis, issus des classes populaires, toujours employés dans les métiers manuels et qui se forment sur les premiers niveaux de qualification (CAP, Baccalauréats Professionnels).

Pour ces jeunes, que nous formons massivement dans les CFA paritaires du BTP, et qui travaillent durement dans leurs entreprises, le salaire ne constitue pas un argent de poche dispensable – loin de là !

La majorité des apprentis que nous formons et accompagnons sont exposés à des situations économiques et sociales compliquées. Beaucoup doivent assumer une part significative du budget familial. D'autres sont isolés ou ne vivent plus au sein de leurs familles.

Loyer, transport, nourriture, abonnement téléphonique : à la fin du mois, il ne leur reste quasiment rien à consacrer à leur loisir, à leur vie d'adolescents ou de jeunes adultes – alors qu'ils travaillent et se forment à temps plein !

Pour la CGT, ces jeunes ne peuvent pas être la variable d'ajustement des errements budgétaires et les victimes des baisses d'impôts pour les plus riches. Personne n'est en droit de leur demander cet effort démentiel quand tant d'autres, et pas des moindres, en sont dispensés.

Au mieux ils renonceront à se former pour accéder à d'autres formes d'emploi précaire – ce qui serait dramatique pour eux et suicidaire pour le pays – au pire ils se retrouveront en situation de marginalité et d'exclusion totales du monde du travail.

Nous professeurs, éducateurs, conseillers qui pratiquons au quotidien auprès de ces apprentis, nous nous déclarons profondément choqués et inquiets face à cette attaque de la jeunesse en formation. Si une telle disposition devait être retenue, on ne saurait mieux symboliser l'échec de la représentation nationale à trouver la voie de la justice sociale.

C'est pourquoi nous appelons les députés de tous les groupes politiques à se battre contre cette mesure et à en refuser l'adoption.

Nous demandons également à nos employeurs, patrons des organismes de formation en apprentissage, représentants du réseau des CFA paritaires, chefs d'entreprise du BTP, de manifester leur opposition et de monter au créneau pour défendre les apprentis.

Dans l'attente d'un débat parlementaire à la hauteur de ces enjeux, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre haute considération et de notre attachement au service public de la formation des jeunes en apprentissage.

Lugdiwine Versnoeyen

Secrétaire générale du Syndicat national CGT du personnel des CFA BTP

263 rue de Paris, case 413, 93514 Montreuil Cedex